

25 Juillet 1961

I477/Pers.

Traitement.

A Monsieur NKUNDABAGENZI Bonaventure
Préfet
à S H A N G U G U.

Monsieur le Préfet,

Me référant à votre lettre du 29.6.1961, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la question des traitements des préfets sera revue par le Conseil des Ministres lorsque celui-ci examinera le nouveau statut du personnel du Rwanda.

Le cadre des préfets et sous-préfets devra en effet être intégré dans le statut général du personnel administratif.-

Le Ministre
J.B. RWASIBO.

